



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

30 MAI 2016 – 17 H

SALLE GABRIEL MARTY

Etaients présents :

Enseignants : ATTAL Michel, BLIN Olivier, CASTETS-RENARD Céline, DE LAMY Bertrand, FABRIES-LECEA Eugénie, HOUIN SAINT-ALARY Corinne, JEAN Séverin, MACORIG-VENIER Francine, MARRIGUES Jean-Charles, MIRABAIL Solange, MOUTON Stéphane, NELIDOFF Philippe, PAULIN Christophe, SEGONDS Marc, VAILLANT Romain

Etudiants : DROUOT Anastasia, FOURNIE Thomas, GUEZENEC Alexis, JUSTON Pierre

BIATSS : HOMPHONGSAPHONE Béatrice, SOUSSOTTE Nathalie

Personnalités extérieures : CARTHE-MAZERES Isabelle, FIRMIGIER-MICHEL Chantal, GAUDILLERE Pascal,

Avaients donné procuration :

Enseignants :

BABA AISSA Latifa, BLANQUET Marc, DEVILLE Sophie, LE GALLOU Cécile

Personnalités extérieures : GENDELMAN Patricia, PELLEFIGUE Nadia

Excusés :

PASQUIER DE FRANCLIEU Guy

Invités :

BOURLIER Thérèse, CHAMBERT Claudine, DE GROVE VALDEYRON Nathalie, DUGES Gisèle, GOZZI Marie-Hélène, POUMAREDE Mathieu, TERSOU Agnès, VIE Delphine

.....

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 17 heures.

Le doyen souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil.

Point d'information :

- Le doyen fait saluer l'élection de Madame Corinne MASCALA, nouvelle présidente de l'université, par des applaudissements du conseil.
- Le doyen signale le départ à la retraite de Maître Gérard FLORA, notaire, qui était membre du conseil. Il salue également Madame Nadia PELLEFIGUE, vice-présidente du conseil régional en charge de l'enseignement supérieur et désormais membre du conseil, qui n'a pu être présente ce jour, ainsi que sa prédecesseur(e) Madame Sylvia PINEL, ministre et ancienne étudiante de notre université.
- Des groupes de niveau anglais et espagnol vont être mis en place dès la rentrée prochaine, le doyen remercie la scolarité de droit et le département des langues pour le travail effectué, qui permettra la mise en place de groupes plus harmonisés.
- Maître Marc-Humbert REGAGNON succède à Maître POITEVIN en tant que président de la chambre interdépartementale des notaires.
- Les décrets relatifs au master et au doctorat ont été mis en ligne sur le site de la faculté.
- Le doyen annonce que la médiathèque de Quint-Fonsegrives a décidé de donner le nom de Anne-Laure ARRUEBO à sa médiathèque. Un hommage avait été rendu par l'université à Anne-Laure ARRUEBO, ancienne étudiante de l'université et fille d'une de nos collègues administratives, disparue dans les attentats du 13 novembre à Paris. Le doyen annonce que des ouvrages de droit seront donnés par la faculté à la médiathèque de Quint-Fonsegrives, en hommage à Anne-Laure ARRUEBO afin de créer un rayon droit dans cette médiathèque.

Monsieur NELIDOFF souhaite s'associer à l'hommage rendu à Madame MASCALA. La faculté de droit doit être honorée de l'élection d'une juriste à la tête de l'université. Il souhaite que tout soit fait pour rétablir les relations entre les juristes, mais aussi entre la faculté de droit et les services centraux.

2/ Comptes-rendus des conseils pléniers du 19/01/16 et 15/03/16

Approuvés à l'unanimité (sous réserve de correction dans le CR du 15.03.16 – suppression de BERTRAND Thomas dans les étudiants présents)

3/ D.U. des participations publiques

Ce D.U. est né d'une collaboration avec l'Agence des Participations de l'Etat (A.P.E.). L'objectif est d'associer l'APE à la faculté. Quelques entreprises ont d'ores et déjà accepté d'intervenir gratuitement et en payant leur billet dans ce D.U. qui constituerait un complément au Master 2. Une évaluation a été effectuée par le service du pilotage. Le tarif serait de 500 euros pour 30 étudiants et serait auto-financé à 40 étudiants. Le doyen souhaiterait pouvoir attribuer des bourses pour ce D.U.

Il existe néanmoins une incertitude sur la poursuite du projet en raison de l'absence temporaire de Madame D'Aboville de l'APE qui a été à l'origine de ce partenariat.

Question mise au vote : approbation du principe de ce D.U.

Point adopté à l'unanimité

4/ Conventions

Convention avec l'université d'Andorre et convention avec l'université Hassan II : ces points sont reportés à un prochain conseil.

Convention avec le grand Rodez : François Dieu et une équipe de sociologues mènent depuis dix ans une action de formation, d'expertise et d'études sociologiques avec le grand Rodez. L'ancienne convention étant arrivée à échéance, l'université a décidé de légaliser l'existant avec une nouvelle convention de 3 ans.

Question adoptée à l'unanimité

Convention de financement de la licence professionnelle Notariat :

Mme Anne-Laure Thomat-Raynaud rappelle que cette formation qui existe depuis 2010, forme les collaborateurs de notaires, avec un très bon taux de réussite et un bon retour des professionnels. La nouvelle convention comporte un ré-équilibre financier qui permet de répartir le poids du financement entre les parties. Sa durée est d'un an.

Question adoptée à l'unanimité

5/ Mise en place de la filière droit à l'Institut Franco-Chinois de Renmin Suzhou

Le doyen rappelle que l'université de Renmin est une des meilleures de Chine. Les discussions avec Renmin se poursuivent pour la mise en place d'une filière droit au sein de l'Institut Franco-Chinois (IFC). L'IFC est un institut d'excellence. Ce cursus comporterait, pour les étudiants chinois : les deux premières années en Chine, la 3^{ème} année à Toulouse, la 4^{ème} année en Chine (obtention de la licence chinoise) et une éventuelle poursuite en Master 2. Le doyen souligne le fait que les cours seront faits en français, de nombreuses entreprises chinoises évoluant dans le monde francophone, notamment en Afrique.

L'ouverture de la licence pour les étudiants chinois est prévue pour la rentrée 2017.

Question mise au vote : projet de programme des cours de la licence

Question adoptée à l'unanimité

6/ Subvention association étudiants Collège Supérieur du Droit (CSD)

Les étudiants de cette association sollicitent une subvention de 2000 euros afin de financer un voyage d'études à Valence en Espagne. Le budget total du déplacement est de 13.000 euros.

Mme Castets-Renard, M. Nelidoff, M. De Lamy et Mme Houin interrogent le doyen sur la possibilité d'avoir une vision globale du budget de la faculté et de faire un point d'étape à mi-année sur ce budget, afin de pouvoir décider de l'attribution d'éventuelles subventions aux étudiants (subventions aux associations ou soutiens aux concours étudiants) en connaissance de cause. M. Segonds demande s'il est possible de clarifier les points pris en charge entre l'IEJ et le CSD. Le doyen indique d'une part que les résultats du CSD seront donnés lors du prochain conseil, d'autre part que des chiffres plus précis seront fournis lors du prochain conseil.

Dans l'attente de nouveaux éléments d'information, cette question est renvoyée au prochain conseil de faculté.

7/ Travaux de soutien universitaire

Lors du dernier conseil de faculté, le principe de ces travaux de soutien universitaire et certaines modalités ont été adoptés. Les travaux de soutien personnalisé concerneraient des

étudiants en très grave difficulté. L'idée est de leur affecter un chargé de T.D. toutes matières confondues.

M. Nelidoff est plutôt favorable à ce que ce soit le responsable pédagogique de la L 1 qui exerce aussi la responsabilité du TSP. M. Blin rejoint M. Nelidoff sur ce point. M. Paulin souligne qu'il est difficile d'affecter ces fonctions d'office aux responsables pédagogiques car cela constitue une lourde charge pour laquelle il faut un enseignant titulaire et qui bénéficie d'une décharge. Le doyen va lancer un appel à candidature pour la responsabilité pédagogique.

1^{ère} question mise au vote : « on ouvrira les TSU aux étudiants qui sont ajournés mais qui ont passé la session 1, sauf circonstances exceptionnelles »

2 voix contre

Question adoptée

2^{ème} question mise au vote : « création de 2 fonctions avec création d'une décharge »

- **Responsabilité pédagogique**
- **Responsabilité TSU**

13 voix défavorables

8 abstentions

6 voix favorables

Question rejetée

8/ Année de césure

Le principe de l'année de césure, a été adopté lors du conseil de faculté du XXX. Le doyen précise une nouvelle fois que l'étudiant ne recevra aucun crédit ni aucune bonification.

Question adoptée à l'unanimité

9/ Formation continue – modifications d'arrêtés d'examens

Le doyen souligne l'importance de la contribution financière de la formation continue.

La synthèse détaillant les modifications d'arrêtés est présentée par Mme Bourlier.

Question adoptée à l'unanimité

10/ Scolarité droit – modifications d'arrêtés d'examens

La synthèse détaillant les modifications d'arrêtés est présentée par Mme Dugès.

Il est précisé que la décision du T.A. de supprimer la note plancher de 8/20 n'a pas impacté les arrêtés existants.

Question adoptée à l'unanimité

11/ Service des formations professionnalisées – modifications d'arrêtés d'examens

Le doyen attire l'attention du conseil sur la baisse attendue de la taxe d'apprentissage et remercie l'entreprise Airbus pour sa contribution.

Questions mises au vote :

1/ Renommer les semestres : semestres 3 et 4 pour les Master 2

2/ Correction de l'oubli du parcours Droit de la personne à UE4. Cours Bioéthique et libertés 2 15h Libre circulation des personnes – 15h (mutualisé avec le M2 MAJEUR programme Espace, liberté, sécurité, Justice)

Questions Adoptées à l'unanimité

12/ Ecole Européenne de Droit

Monsieur Poumarède, directeur adjoint de l'Ecole Européenne de Droit présente le premier point qui concerne la création d'un parcours pour les étudiants inscrits en double diplôme :

à l'heure actuelle, les étudiants de ces doubles diplômes sont répartis dans différents groupes. L'idée est de les regrouper dans un parcours-type dans un objectif à la fois pratique (gestion des salles) et pédagogique.

Les étudiants font remarquer le problème posé par les différences entre groupes constitués des étudiants en double diplôme et les autres groupes.

Monsieur Poumarède souligne que le groupe 5, constitué des doubles diplômes, des licences bilingues et des éco-droit, appartient à la faculté de droit au même titre que les autres.

Le doyen souligne la nécessité pédagogique de mettre les étudiants de doubles diplômes dans le même groupe.

Une précision est apportée : en licence 1 parcours type double diplômes internationaux, suppression vie professionnelle au semestre 2

En licence 2 parcours type double diplômes internationaux rajout vie professionnelle au semestre 4

Question adoptée à l'unanimité

Modifications pour le diplôme de l'Ecole Européenne de Droit

Mme De Grove-Valdeyron présente le D.U. de l'Ecole Européenne de Droit. Le volume des cours passe de 100 heures à 76 heures pour l'unité 1 et l'unité 2. Les cours sont démetualisés avec le D.U. de l'Union Européenne mais la diminution est compensée par de l'innovation pédagogique.

2 abstentions

Question adoptée

Avenant à la convention double diplôme avec l'université de Milan

Mme Chambert indique que ce double diplôme, commencé il y a 3 ans connaît une modification dans les grilles de correspondances de notes qui donne lieu à cet avenant et insiste sur les matières qui doivent être suivies par les étudiants pendant leur mobilité.

2 abstentions

Question adoptée

Modification à la convention double diplôme avec l'université de Bangor (annexe 4)

Ce double diplôme existe depuis plusieurs années, il était réservé au départ aux étudiants qui avaient intégré la licence droit français-droit anglais. L'avenant introduit la possibilité d'intégrer le double diplôme via Admission Post-Bac dès la première année.

2 abstentions

Question adoptée

Bourse pour les étudiants inscrits au double diplôme franco-italien

L'Ecole Européenne de Droit a obtenu une subvention de l'université franco-italienne pour le double diplôme franco-italien. Sur cette subvention, il a été décidé d'accorder une bourse de mobilité.

2 abstentions

Question adoptée

Questions diverses

Décision du Tribunal administratif

Par une décision du 27 avril 2016, le Tribunal Administratif de Toulouse a jugé que l'instauration d'une note moyenne minimale de 8/20 pour l'accès à la session de rattrapage de Licence n'était pas réglementaire. Cette décision sera appliquée dès la session de rattrapage des semestres pairs et impairs de Licence de juin 2016.

Le doyen indique que la présidente a décidé de ne pas faire appel de la décision du T.A.

Différentes positions sont exprimées sur la possibilité ou non de faire appel :

le doyen est favorable à un appel, après consultation de spécialistes car le texte est sujet à interprétation.

M. Nelidoff est favorable à une application immédiate de la décision du T.A., et est défavorable à un appel. Il préconise la mise en place d'un groupe de travail.

Mme Houin pense qu'il n'est pas nécessaire de faire appel. Le problème de fond demeure : organiser une deuxième session accessible à tous, mais allégée. Elle souligne que les 2 sessions ne doivent pas forcément être identiques.

Mme Carthe-Mazeres mentionne que le jugement est exécutoire et doit être exécuté en l'état, même si un appel est effectivement possible.

Hugo Petrachi pense qu'il ne faut pas faire appel et mettre en chantier une réforme de la session 2, sous réserve de l'interprétation des tribunaux.

Question du statut des chargés de T.D.

Romain Vaillant demande s'il serait possible de formaliser le document sur le statut des chargés de travaux dirigés.

Le conseil de faculté prend fin à 21 h.